

POSTULAT

Auteur Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, Patricia Casays, PDCB, Sonia Z'graggen, AdG/LA, Nadine Reichen (suppl.), UDC et cosignataires
Objet Projet de loi sur les violences domestiques: il est temps d'agir!
Date 11.11.2014
Numéro 1.0100

En janvier 2011 déjà, l'avant-projet de loi sur les violences domestiques était élaboré puis mis en consultation en juin 2012. Le projet de loi était disponible en décembre 2012 pour être soumis au Grand Conseil dans le courant de 2013. Or, à ce jour, le projet n'est pas encore au menu du Grand Conseil!

Il y a urgence car la violence domestique engendre une grande souffrance humaine et c'est aussi une violation des droits humains et du droit suisse. Le nouvel article 28b du CCS consacré à la protection des victimes de violence impose aux cantons de définir la procédure applicable aux expulsions.

En 2013, la police a recensé 715 infractions de violences domestiques, soit 439 victimes dont 54 enfants. Par ailleurs, 360 victimes de violences domestiques ont été reçues par les centres LAVI en 2011 et 445 en 2013! Le nombre de victimes prises en charge par les hôpitaux ou les médecins n'est pas connu.

La violence dans les relations de couple coûte au minimum 7 millions pour le Valais. Il s'agit des coûts générés dans les différents domaines institutionnels: police, justice, social, santé ainsi que les coûts dus à la perte de productivité. La violence domestique est un phénomène social très répandu en Suisse. Plus de la moitié des homicides sont commis dans ce cadre. Les enfants sont souvent impliqués dans la violence à la maison. Ils assistent à au moins 40 % des agressions commises.

Deux lieux d'hébergement existent en Valais: le Foyer Aurore à Sion qui dénombre chaque année 600 nuitées soit une moyenne de 27 femmes et 35 enfants. Le «Point du jour» à Martigny peut également accueillir 7 personnes et on y dénombre 300 nuitées par année, l'association «Unterschlupf Frauen» dans le Haut-Valais a recensé 169 nuitées femmes et 76 nuitées enfants. Ce sont souvent des bénévoles qui entourent les pensionnaires et le foyer l'Association Aurore a récemment lancé un appel à l'aide dans la presse.

Conclusion

Face à cette problématique, le Valais ne peut plus attendre pour se doter d'une loi visant à renforcer et coordonner les mesures pour prévenir et lutter contre les violences domestiques. Nous demandons au Conseil d'Etat de soumettre au Grand Conseil le projet de loi tel qu'élaboré.